
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 306 DU 28 MAI 2025
portant nomination de monsieur **Komlan Latifou Franck DJIGLA** en qualité de président de la Chambre du contrôle des comptes des entreprises publiques à la Cour des comptes.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2022-05 du 27 juin 2022 portant loi organique sur la Cour des comptes ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-194 du 22 avril 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-458 du 13 septembre 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- sur** proposition du président de la Cour des comptes , après avis du Conseil supérieur des comptes en sa session du 21 mai 2025,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 avril 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Komlan Latifou Franck DJIGLA** est nommé président de la Chambre du contrôle des comptes des entreprises publiques à la Cour des comptes.



Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

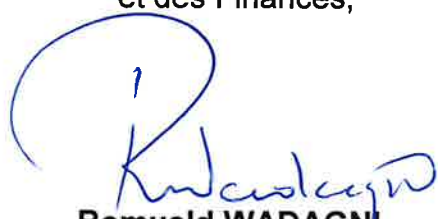
Fait à Cotonou, le 28 mai 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,



Yvon DETCHENOU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; C.COM 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; ; CES 2 ; MJL 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTÈRES 19 ;
INTERESSE 1 ; SGG 4 ; JORB 1.